

15 sep 2017 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 15 septembre 2017

Accord de coopération relatif à la désignation d'une liste commune d'organismes agréés pour le contrôle des systèmes électoraux digitaux

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération relatif à la désignation d'une liste commune d'organismes agréés pour le contrôle des systèmes électoraux digitaux ainsi qu'à la mise en place de collaborations futures.

Ce projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les entités fédérées vise à lancer un appel commun à candidatures relatif à la constitution d'une liste commune de prestataires agréés pour le contrôle de la conformité des systèmes électoraux (tant de vote que de transmission électronique des données et résultats électoraux).

Au vu des diverses administrations fédérales et fédérées impliquées dans le processus électoral, il s'avère utile de désigner des organismes d'avis communs pour les différentes autorités. En effet, les logiciels électoraux utilisés sont des logiciels développés lors de marchés publics conjoints. Il est donc logique que les différentes autorités recourent aux mêmes organismes en mutualisant les demandes d'avis dans un but évident de synergie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>